

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 8
Présents : 6
Absents : 2
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de convocation 12/06/2024

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, M. TAUZIEDE Bernard, M. ROBERT François, M. SAUQUES Kévin, Mme HULSHOF Sabine, Mme CRUET Cynthia

Procuration : Mme LACAZE Aurélie à M. TAUZIEDE Bernard

Etaient excusé : M. CAZES Jérôme

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme HULSHOF Sabine

DÉLIBÉRATION PORTANT TARIFICATION DU M² DES LOTS À METTRE EN VENTE – LOTISSEMENT NAOUTELLE

Il est acté par le Conseil Municipal qu'il reste 3 lots, pour une surface totale de 5209 m², à vendre au Lotissement NAOUTELLE depuis de nombreuses années.

Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Sachant que ce lotissement est assujéti à la TVA, la commune devra s'acquitter de la TVA à la marge c'est-à-dire sur la différence entre le prix de vente et le prix d'achat de la parcelle (0,67 € le m² - 3 francs le m²).

Le prix de vente proposé par la commune à 10 € TTC le m² n'appelle pas d'observations particulières.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le prix de vente des lots.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

Considérant le prix de revient de l'opération mentionné ci-dessus,

*Décide de vendre les lots au prix de 10 € le m² TTC.

*Autorise le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pour extrait conforme,

